

Enbridge Income Fund
Rapport de gestion
Trimestre et période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009

Il faut lire le présent rapport de gestion, daté du 2 novembre 2009, à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés d'Enbridge Income Fund (le « fonds ») au 30 septembre 2009 et pour le trimestre et la période de neuf mois terminés à cette date, de même qu'à la lumière du rapport de gestion faisant partie du rapport annuel du fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. À moins d'indication contraire, toutes les données financières sont présentées en dollars canadiens et les données financières visant Alliance Canada et le secteur Énergie verte tiennent compte de la quote-part du fonds dans ces entités. Il est possible d'obtenir un complément d'information sur le fonds, dont sa notice annuelle, sur le site SEDAR au www.sedar.com.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Alliance Canada	14,9	14,7	44,0	49,7
Réseau de la Saskatchewan	5,6	3,6	14,6	12,9
Énergie verte	0,9	0,7	3,6	0,8
Activités non sectorielles	(18,7)	(14,1)	(52,8)	(46,3)
Bénéfice	2,7	4,9	9,4	17,1

Le bénéfice de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 s'est chiffré à 9,4 M\$, comparativement au chiffre de 17,1 M\$ inscrit pour les neuf premiers mois de 2008. La baisse de 7,7 M\$ rend compte du règlement reçu par Alliance Canada au premier trimestre de 2008 dans le cadre de la faillite de Calpine Energy Services Canada Partnership (« CESCO »), qui avait répudié ses engagements de capacité à l'égard du pipeline d'Alliance. Le règlement définitif, y compris les intérêts cumulés, était de 6,1 M\$ (4,4 M\$ après impôts).

Après l'élimination de l'incidence du règlement de CESCO pour la période correspondante de l'exercice précédent, le bénéfice du fonds pour les neuf premiers mois de 2009 a été de 3,3 M\$ inférieur à celui des neuf premiers mois de 2008. Le recul du bénéfice est attribuable à certains facteurs compensatoires. Les facteurs ayant contribué à faire augmenter le bénéfice comprennent la hausse du bénéfice du réseau de la Saskatchewan attribuable à l'agrandissement de Westspur achevé le 1^{er} juin 2008, un apport supérieur au bénéfice des trois nouvelles installations de récupération de la chaleur résiduelle au sein du secteur Énergie verte et un gain non réalisé de 2,0 M\$ lié aux dérivés (perte de 0,3 M\$ en 2008). Le gain hors caisse lié aux dérivés découle de la variation de la juste valeur des instruments dérivés visant à fixer le prix de l'électricité pour certains projets éoliens du fonds. Les facteurs ayant influé négativement sur le bénéfice comprennent la baisse des ventes de pétrole d'allocation des réseaux de Virden et de Weyburn ainsi que la réduction du débit du réseau de Virden. De plus, les coûts du secteur Activités non sectorielles ont été supérieurs à ceux de l'exercice précédent en raison de la hausse des primes et des distributions aux porteurs de parts privilégiées d'Enbridge Commercial Trust (« ECT ») à la suite de l'augmentation des distributions mensuelles du fonds plus tôt en 2009, qui sont passées de 0,086 \$ par part à 0,096 \$ par part.

Le bénéfice de 2,7 M\$ dégagé pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009 se compare aux 4,9 M\$ inscrits pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008. Les facteurs ayant entraîné une baisse du bénéfice au troisième trimestre de 2009 par rapport au troisième trimestre de 2008 sont des facteurs comparables à ceux présentés ci-dessus pour les résultats de l'exercice à ce jour. Le gain hors trésorerie non réalisé lié aux dérivés au troisième trimestre de 2009 était de 0,7 M\$, alors qu'un gain de 0,6 M\$ avait été inscrit pour la même période de l'exercice précédent.

INFORMATION PROSPECTIVE

Afin de renseigner les porteurs de parts du fonds et les investisseurs éventuels sur le fonds et ses filiales, notamment dans le cadre de l'évaluation, par la direction, de leurs projets et activités à venir, certains énoncés du présent rapport de gestion constituent de l'information prospective ou des énoncés prospectifs (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Généralement, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de verbes comme « entrevoir », « s'attendre à », « projeter », « estimer », « prévoir », « planifier », « viser », « cibler », « croire » et autres termes du genre qui laissent entendre la possibilité de résultats futurs ou certaines perspectives. Bien que le fonds croie raisonnables les énoncés prospectifs compte tenu des renseignements disponibles à la date à laquelle ils sont présentés, ces énoncés ne garantissent nullement le rendement à venir et le lecteur est invité à faire preuve de prudence en ne se fiant pas outre mesure à de tels énoncés. De par leur nature, ces énoncés s'appuient sur diverses hypothèses et ils tiennent compte de risques et d'incertitudes, connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité et les réalisations diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés en question. Les hypothèses importantes visent notamment : l'offre et la demande prévues de pétrole brut, de gaz naturel et de liquides de gaz naturel, les prix du pétrole brut, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel, les taux de change prévus, l'inflation, les taux d'intérêt, la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre et des matériaux de construction de pipelines, la fiabilité d'exploitation, les approbations de projets par les clients, les dates prévues de mise en service et les conditions climatiques.

Les énoncés prospectifs du fonds sont assujettis à divers risques et incertitudes au sujet du rendement d'exploitation, des paramètres de la réglementation, de l'approbation des projets et du soutien apporté à ces derniers, des conditions climatiques, de la conjoncture économique, des taux de change et du prix des marchandises, notamment, mais sans s'y limiter, aux risques et incertitudes dont il est question dans le présent rapport de gestion et dans d'autres documents déposés par la société auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada. Il est impossible d'établir avec précision l'incidence de l'un ou l'autre de ces risques, incertitudes ou énoncés prospectifs particuliers puisqu'ils sont interdépendants et que l'orientation future du fonds dépend de l'évaluation faite par la direction de l'ensemble des renseignements connus à un moment ou à un autre. Sauf dans la mesure prévue par la loi, le fonds n'est pas tenu d'actualiser ou de réviser publiquement un énoncé prospectif présenté dans les pages du présent rapport de gestion ou autrement, que ce soit à la lumière de nouveaux éléments d'information, de nouveaux faits ou pour quelque autre motif que ce soit. Tous les énoncés prospectifs subséquents, communiqués par écrit ou de façon verbale et attribuables au fonds ou à des personnes agissant en son nom, sont dans leur totalité conditionnels aux mises en garde qui précèdent.

MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Le présent rapport de gestion renferme des références à la trésorerie disponible à des fins de distribution. La trésorerie disponible à des fins de distribution représente la trésorerie disponible pour financer les distributions sur les parts ordinaires, les parts subordonnées et les parts privilégiées d'Enbridge Commercial Trust (« ECT »), de même que pour rembourser la dette et constituer des provisions. Le fonds juge cette mesure importante pour les porteurs de parts, puisque son objectif est de leur procurer une trésorerie distribuable prévisible. Le lecteur est prié de consulter le rapprochement de la trésorerie disponible à des fins de distribution à la page 8. La trésorerie disponible à des fins de distribution n'est pas une mesure ayant une valeur normalisée au titre des principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et elle n'est pas considérée comme une mesure de calcul conforme aux PCGR. Par conséquent, cette mesure ne saurait être comparée aux mesures de même nature présentées par d'autres émetteurs.

DESCRIPTION ET OBJECTIF DU FONDS

Le fonds est une fiducie à capital variable sans personnalité morale établie aux termes d'une convention de fiducie en vertu des lois de la province de l'Alberta. Le fonds est administré par Enbridge Management Services Inc. (« EMSI » ou encore le « gérant » ou l'« administrateur »), filiale en propriété exclusive d'Enbridge Inc. (« Enbridge »). Le fonds détient le réseau de la Saskatchewan, une participation de 50 %

dans Alliance Pipeline Limited Partnership (« Alliance Canada »), ainsi qu'une participation de 50 % dans NRGreen Power Limited Partnership (« NRGreen ») et des participations dans trois projets éoliens dans l'Ouest canadien (collectivement, le « secteur Énergie verte »).

L'objectif du fonds est d'assurer des distributions prévisibles de la trésorerie distribuable grâce à des investissements dans des infrastructures énergétiques et d'augmenter, de façon raisonnable, le montant des distributions en trésorerie par part.

ALLIANCE CANADA				
	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2009	2008	2009	2008
Bénéfice	14,9	14,7	44,0	49,7

Alliance Canada représente le tronçon canadien du réseau d'Alliance, qui s'étend sur 3 000 kilomètres (« km »). Le réseau d'Alliance est conçu pour acheminer 1 325 millions de pieds cubes par jour (« Mpi³/j ») de gaz naturel provenant du nord-est de la Colombie-Britannique et du nord-ouest de l'Alberta vers des points de livraison situés dans la région de Chicago, en Illinois.

Alliance Canada a conclu avec ses expéditeurs des contrats de services de transport (« CST ») visant la totalité de sa capacité de transport garantie disponible. Les CST d'Alliance Canada sont conçus de façon à produire des droits suffisants afin de recouvrer les coûts engagés prudemment pour la prestation des services, y compris les frais d'exploitation et d'entretien, l'amortissement, les impôts sur les bénéfices, les coûts associés aux emprunts ainsi que le rendement permis des capitaux propres, soit 11,26 % après impôts, en fonction d'un ratio d'endettement réputé de 70/30. Le terme initial de ces ententes vient à échéance en 2015, exception faite de 1,5 % de la capacité de transport garantie échéant en mars 2010 et qui devrait être commercialisée à nouveau.

Le bénéfice d'Alliance Canada pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 a été inférieur de 5,7 M\$ à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette situation est principalement attribuable au règlement de 6,1 M\$ qui avait été reçu dans le cadre de la faillite de CESCO au premier trimestre de 2008. Des impôts de 1,7 M\$ liés au règlement en question sont inclus dans les résultats des activités non sectorielles pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008. Sans tenir compte de l'incidence du règlement dans le cadre de la faillite de CESCO sur les résultats de l'exercice précédent, le bénéfice a progressé de 0,4 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009. Le bénéfice du trimestre terminé le 30 septembre 2009 s'est établi à 14,9 M\$ alors qu'il avait été de 14,7 M\$ pour le troisième trimestre de 2008. Les hausses du bénéfice inscrites pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 rendent compte du relèvement de la provision d'impôts sur les bénéfices comprise dans les droits perçus atténué par la baisse du rendement des capitaux propres découlant de l'amortissement de la base d'investissement d'Alliance Canada. Le taux servant à calculer le rendement des capitaux propres ne devrait pas changer, mais la base d'investissement servant au calcul de ce taux, elle, variera au fil du temps en raison de l'amortissement et des nouvelles dépenses en immobilisations.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, les produits d'exploitation de respectivement 56,4 M\$ et de 165,6 M\$ inscrits par Alliance Canada sont supérieurs aux produits d'exploitation de 54,2 M\$ et de 162,4 M\$ constatés pour les périodes comparables de 2008. L'accroissement des produits d'exploitation provient essentiellement de la surcharge liée au service exclusif de réception (« SER ») entré en vigueur en janvier 2009, postérieurement à l'achèvement du projet d'agrandissement en Colombie-Britannique en décembre 2008. La légère augmentation des droits de transport de base d'Alliance Canada, qui sont passés de 0,859 \$ par million de pieds cubes (« Mpi³ ») à 0,863 \$/Mpi³ le 1^{er} janvier 2009, a également contribué à la hausse des produits d'exploitation.

RÉSEAU DE LA SASKATCHEWAN

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Bénéfice	5,6	3,6	14,6	12,9

Le réseau de la Saskatchewan est un regroupement de quatre réseaux d'oléoducs servant au transport de liquides et de pétrole brut : le réseau de collecte de la Saskatchewan ainsi que les réseaux de Westspur, de Weyburn et de Virden. Au total, ces réseaux s'étendent sur environ 356 km pour ce qui est de la canalisation principale et sur 1 900 km pour ce qui est des canalisations de collecte. Les capacités vont de 37 000 barils par jour (« b/j ») à 255 000 b/j.

Les ententes de tarification pour le réseau de collecte de la Saskatchewan et le réseau de Westspur sont conçues de façon à procurer des droits suffisants pour recouvrer les frais d'exploitation, l'amortissement, les intérêts débiteurs réputés, les impôts sur les bénéfices réputés et un rendement de la base tarifaire ainsi que pour assurer une provision au titre des frais d'administration. Le taux servant au calcul du rendement des capitaux propres ne devrait pas changer. Cependant, la base tarifaire servant à calculer le rendement des capitaux propres variera en fonction de l'amortissement ainsi que des nouveaux investissements de maintien et dépenses en immobilisations affectées aux améliorations de même qu'aux agrandissements. Les droits des réseaux de Weyburn et de Virden sont calculés en fonction des précédents historiques ou des ententes conclues avec les clients, ou les deux, et ils sont mis à jour afin de tenir compte de l'évolution des conditions du marché au besoin. Par conséquent, les bénéfices du réseau de Weyburn et de celui de Virden rendent compte des droits perçus moins les coûts engagés.

Le bénéfice de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 a profité de l'incidence favorable de l'accroissement de la base tarifaire découlant de l'agrandissement du réseau de Westspur, entré en service en juin 2008, ainsi que du raccordement de nouveaux clients au réseau de collecte de la Saskatchewan. L'accroissement du bénéfice a été annulé en partie par le recul de l'apport des ventes de pétrole d'allocation des réseaux de Virden et de Weyburn. Les ventes de pétrole d'allocation pour les réseaux de Virden et de Weyburn ont subi le contrecoup du recul des prix des marchandises. De plus, le réseau de Virden avait connu des débits supérieurs à la normale à l'exercice précédent compte tenu des restrictions de capacité du réseau de Westspur pendant les travaux d'agrandissement. Le bénéfice de l'ensemble des quatre réseaux pipeliniers qui constituent le réseau de la Saskatchewan pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009 a été supérieur à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. À l'instar des résultats de la période de neuf mois à l'étude, le bénéfice supérieur du réseau de collecte de la Saskatchewan et du réseau de Westspur s'explique par l'agrandissement du réseau en 2008. Outre le relèvement de la base tarifaire pour le réseau de Westspur et le réseau de collecte de la Saskatchewan dont il est question ci-dessus, le débit accru a fait augmenter le bénéfice du réseau de Weyburn.

Les produits d'exploitation dégagés pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 se sont élevés à 56,7 M\$, contre 46,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, hausse qui s'explique par l'accroissement du débit de tous les réseaux, exception faite de celui de Virden, et des droits après l'achèvement de l'agrandissement du réseau de Westspur. Les produits d'exploitation du réseau de collecte de la Saskatchewan et du réseau de Westspur rendent principalement compte de la récupération du coût du service, ce qui signifie qu'une augmentation des coûts se traduit par une augmentation des produits. L'accroissement des produits de 4,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, rend compte de facteurs semblables à ceux décrits pour expliquer la progression des produits d'exploitation pour la période de neuf mois.

ÉNERGIE VERTE

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Bénéfice	0,9	0,7	3,6	0,8

Les participations de 33 % à 50 % du fonds dans trois projets éoliens en Saskatchewan et dans le sud de l'Alberta qui, au total, peuvent produire 71 mégawatts (« MW ») d'électricité, font partie du secteur Énergie verte. De plus, le secteur Énergie verte englobe la participation de 50 % du fonds dans NRGreen, qui aménage et exploite des installations de récupération de chaleur résiduelle le long du pipeline d'Alliance pouvant produire 20 MW d'électricité au total. Ces installations transforment la chaleur résiduelle en électricité ne produisant pas de gaz à effet de serre, électricité ensuite vendue selon les modalités prévues à des conventions d'achat à long terme. La première installation est entrée en exploitation à la fin de 2006. Trois autres installations ont quant à elles été mises en service en mai, juillet et novembre 2008.

Le bénéfice supérieur du secteur Énergie verte pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 comprend un gain hors caisse non réalisé lié aux dérivés de 2,0 M\$ (perte de 0,3 M\$ en 2008). Le secteur est partie à des instruments dérivés afin d'atténuer les fluctuations des flux de trésorerie tirés de certains de ses projets éoliens. Une tranche de l'instrument dérivé n'a pas été désignée en tant que couverture aux fins comptables. Par conséquent, les variations de la juste valeur de cette partie des instruments dérivés sont constatées dans le bénéfice de la période visée.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, les quatre installations de récupération de la chaleur résiduelle de NRGreen étaient en exploitation, exception faite des interruptions d'exploitation imprévues survenues en janvier 2009 en raison de températures extrêmement froides en Saskatchewan et de deux interruptions d'exploitation qui se sont produites aux centrales d'Alameda et d'Estlin au troisième trimestre de 2009. Par ailleurs, au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, seulement trois installations de récupération de chaleur résiduelle étaient en exploitation, dont deux d'entre elles ont été mises en service une fois cette période de neuf mois entamée. Les modifications visant à améliorer le rendement d'exploitation des installations par temps froid et à permettre d'éviter les interruptions du type de celles connues en janvier 2009 se sont poursuivies au troisième trimestre de 2009 et devraient être achevées d'ici la fin de l'exercice.

Le bénéfice du secteur Énergie verte pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009 a été de 0,2 M\$ supérieur au chiffre inscrit pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008. Pour le troisième trimestre de l'exercice courant, le bénéfice du secteur Énergie verte rend compte d'un gain hors caisse lié à un dérivé de 0,7 M\$, comparativement à un gain hors caisse lié à un dérivé de 0,6 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le reste de l'augmentation du bénéfice s'explique par un apport supérieur au bénéfice provenant des investissements du fonds dans le secteur éolien, annulé en partie par le recul du bénéfice de NRGreen par rapport au trimestre terminé le 30 septembre 2008, et ce, en raison des arrêts d'exploitation imprévus décrits ci-dessus.

ACTIVITÉS NON SECTORIELLES

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Coûts	(18,7)	(14,1)	(52,8)	(46,3)

Les coûts liés au secteur Activités non sectorielles comprennent les distributions sur les parts privilégiées d'ECT, filiale du fonds, ainsi que les intérêts débiteurs, les primes et les frais de gestion et d'administration.

Les coûts du secteur Activités non sectorielles pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 ont été de 52,8 M\$, contre 46,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008. La hausse des distributions mensuelles, qui sont passées à 0,096 \$ par part pour l'exercice à l'étude, a

entraîné une augmentation des primes de 2,9 M\$ et une hausse des distributions sur les parts privilégiées d'ECT de 3,5 M\$ comparativement à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008. De plus, les impôts sur les bénéfices futurs de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 ont été supérieurs à ceux de l'exercice précédent puisque des reports prospectifs de pertes sont portés en réduction des impôts exigibles. Le recul des impôts exigibles et des intérêts débiteurs a atténué en partie ces facteurs. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, les impôts exigibles ont été plus élevés, principalement en raison du règlement reçu par Alliance Canada dans le cadre de la faillite de CESCA au cours de l'exercice précédent.

Les coûts du secteur Activités non sectorielles du trimestre terminé le 30 septembre 2009, à 18,7 M\$, se comparent aux coûts de 14,1 M\$ inscrits au troisième trimestre de 2008. Cette augmentation, qui va dans le sens des résultats de l'exercice à ce jour, reflète les relèvements des primes et des distributions sur les parts privilégiées d'ECT, soit respectivement 1,0 M\$ et 1,2 M\$, en raison de la hausse des distributions mensuelles du fonds au début de 2009. Les coûts du secteur Activités non sectorielles du troisième trimestre rendent compte une fois de plus de l'incidence favorable du recul des intérêts débiteurs sur la dette à taux variable comparativement au troisième trimestre de 2008.

En 2009, le fonds est devenu partie à des instruments dérivés afin d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie qui pourrait découler des fluctuations des taux d'intérêt sur les titres d'emprunt à court terme et à long terme émis entre 2009 et 2013. Le notionnel total des instruments dérivés visant les taux d'intérêt en cours au 30 septembre 2009 est de 350 M\$. Au 30 septembre 2009, tous les instruments dérivés visant les taux d'intérêt sont des instruments dérivés désignés pour les relations de couverture de flux de trésorerie. Les gains et les pertes non réalisés sur les instruments dérivés influent sur le cumul des autres éléments du résultat étendu.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Le 18 juin 2009, le fonds a conclu deux facilités de crédit confirmées distinctes qui lui procurent un crédit renouvelable supplémentaire de 150 M\$. Sur ce total, un montant de 50 M\$ a été fourni par une banque commerciale. Enbridge Inc., société affiliée de l'administrateur du fonds, a fourni l'autre tranche de 100 M\$ aux termes d'une facilité distincte identique, à tous les égards importants, à la facilité bancaire. Chaque facilité est d'une durée initiale renouvelable de 364 jours prorogeable annuellement. Elle comporte une période de remboursement de un an à l'échéance de la période renouvelable pertinente. Ces nouvelles facilités, ainsi que la facilité de crédit à terme actuelle échéant en 2011, permettent au fonds de bénéficier de facilités de crédit confirmées cumulées totalisant 300 M\$, exclusion faite des facilités de crédit sans droit de recours obtenues par ses filiales d'exploitation. Au 30 septembre 2009, le fonds disposait d'un montant inutilisé de 202,1 M\$ aux termes de ses facilités de crédit en place. Ces dernières, cumulées aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, devraient suffire à produire les liquidités voulues en fonction des attentes actuelles au sujet des besoins futurs du fonds sur le plan de l'exploitation et des capitaux. Il est prévu que le billet à moyen terme de 100 M\$ échéant le 21 décembre 2009 sera refinancé, sur le marché de la dette à terme, aux taux en vigueur conformes au profil de risque du fonds. Si les taux du marché de la dette à terme ne sont pas intéressants, la société pourra avoir recours à ses facilités de crédit en place pour rembourser intégralement le billet à moyen terme à son échéance.

Le 23 juillet 2009, Alliance Canada a conclu une facilité de crédit d'exploitation non garantie de 365 jours avec Alliance Pipeline L.P., société affiliée. La nouvelle facilité, sans recours pour le fonds, permet à Alliance Canada d'emprunter à concurrence de 20 M\$ US à des modalités comparables à celles dont profiterait Alliance Canada auprès des banques commerciales au Canada. Au 30 septembre 2009, Alliance Canada n'avait effectué aucun prélèvement sur cette nouvelle facilité.

Au 30 septembre 2009, la trésorerie du fonds, soit 23,8 M\$, comprenait un montant de 17,6 M\$ détenu en fiducie par Alliance Canada, conformément aux modalités de certaines ententes financières.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont élevés à 85,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, soit un recul de 2,5 M\$ comparativement à la même période de

l'exercice précédent. Ce repli découle des variations des actifs et des passifs d'exploitation et de l'incidence du règlement reçu dans le cadre de la faillite de CESCO au cours de l'exercice précédent. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont élevés à 45,3 M\$, soit une diminution de 15,2 M\$ comparativement à la même période de l'exercice précédent, et ce, principalement en raison du moment où certains montants au comptant ont été reçus.

Activités d'investissement

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 25,9 M\$, pour une baisse de 17,7 M\$ par rapport à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, alors que les dépenses en immobilisations en 2008 avaient principalement servi à mener à terme le projet d'agrandissement de Westspur, en Saskatchewan. Les nouvelles immobilisations en 2009 comprennent les investissements de maintien pour le réseau de la Saskatchewan, les travaux d'achèvement du projet d'agrandissement en Colombie-Britannique d'Alliance Canada et des modifications apportées aux installations de récupération de la chaleur résiduelle de NRGreen afin d'en améliorer le rendement d'exploitation par temps froid. Vers la fin du troisième trimestre de 2009, le fonds a également commencé à engager des coûts liés à la deuxième étape du projet d'augmentation de la capacité du réseau de la Saskatchewan.

Au troisième trimestre de 2009, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 12,2 M\$, soit 0,9 M\$ de moins que le montant inscrit pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009.

Activités de financement

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement comprennent le paiement de distributions mensuelles aux porteurs de parts et les variations du solde impayé des facilités de crédit. Comparativement à la période correspondante de 2008, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 se sont accrus de 17,9 M\$ pour atteindre 52,7 M\$. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont élevés à 17,3 M\$, alors qu'ils s'étaient chiffrés à 6,5 M\$ au troisième trimestre de 2008. L'accroissement des flux de trésorerie affectés aux activités de financement au troisième trimestre de 2009 s'explique par les remboursements plus élevés sur les facilités de crédit sans droit de recours ainsi que par le remboursement de la facilité de crédit à long terme de 0,2 M\$ du fonds au troisième trimestre de 2009. Ces chiffres se comparent à un prélèvement de 5,5 M\$ au troisième trimestre de 2008. Les distributions mensuelles moyennes sur les parts de fiducie ont été de 0,096 \$ par part en 2009, comparativement à des distributions mensuelles moyennes de 0,086 \$ par part en 2008. En mars 2008, NRGreen avait effectué un prélèvement sur sa facilité de crédit confirmée afin de distribuer au fonds 20,0 M\$ à titre de rendement des capitaux propres. Le produit avait servi à réduire l'endettement au niveau du fonds, qui avait été contracté pour financer NRGreen.

Obligations contractuelles

En août 2009, Alliance Canada a signé une entente contractuelle prévoyant le remplacement des unités de commande servant à actionner la totalité des compresseurs le long du pipeline. La part revenant au fonds de l'engagement d'Alliance Canada aux termes de ce contrat est d'environ 4,8 M\$ (3,0 M€).

TRÉSORERIE DISPONIBLE À DES FINS DE DISTRIBUTION

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	45,3	30,1	85,1	87,6
Ajouter (soustraire) :				
Distributions sur les parts privilégiées d'ECT ²	11,0	9,8	32,9	29,4
Investissements de maintien d'Alliance Canada ³	(0,2)	(0,4)	(1,3)	(2,8)
Versements sur la dette d'Alliance Canada ⁴	–	–	(15,5)	(14,2)
Autres fonds (non répartis) distribués d'Alliance Canada ⁵	(11,7)	(11,1)	(18,2)	(18,9)
Fonds distribués (non répartis) du secteur Énergie verte ⁵	(0,4)	0,2	(1,2)	0,1
Investissements de maintien du réseau de la Saskatchewan ³	(1,9)	(1,1)	(2,9)	(2,2)
Variation des actifs et des passifs d'exploitation durant la période ⁶	(20,1)	(5,3)	(10,7)	(10,4)
Trésorerie disponible à des fins de distribution ¹	22,0	22,2	68,2	68,6
La trésorerie disponible à des fins de distribution est constituée de ce qui suit :				
Distributions d'Alliance Canada	18,0	18,0	53,7	58,6
Impôts sur le capital d'Alliance Canada	–	(0,1)	–	(0,2)
Bénéfice d'exploitation du réseau de la Saskatchewan avant l'amortissement et la désactualisation	10,4	8,1	29,1	24,8
Investissements de maintien du réseau de la Saskatchewan	(1,9)	(1,1)	(2,9)	(2,2)
Distributions du secteur Énergie verte	1,0	1,2	3,5	3,0
Frais de gestion et d'administration du secteur Activités non sectorielles	(2,8)	(1,5)	(7,4)	(4,4)
Autres produits du secteur Activités non sectorielles	0,1	–	0,2	0,1
Intérêts débiteurs du secteur Activités non sectorielles	(2,6)	(3,2)	(7,7)	(9,1)
Impôts sur les bénéfices exigibles du secteur Activités sectorielles	(0,2)	0,8	(0,3)	(2,0)
Trésorerie disponible à des fins de distribution ¹	22,0	22,2	68,2	68,6
Distributions déclarées sur les parts privilégiées d'ECT	10,95	9,80	32,85	29,40
Distributions déclarées sur les parts de fiducie	9,97	8,90	29,91	26,80
Distributions en trésorerie déclarées	20,92	18,70	62,76	56,20

¹ Le lecteur est prié de consulter la section sur les mesures non conformes aux PCGR à la page 2.

² La trésorerie disponible à des fins de distribution ci-dessus est comparée aux distributions totales, y compris les distributions sur les parts privilégiées d'ECT. Puisque les parts privilégiées d'ECT sont traitées à titre de dette conformément aux PCGR, les distributions étant déduites du bénéfice, les distributions sur les parts privilégiées d'ECT ont été rajoutées aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

³ Les investissements de maintien réduisent la trésorerie disponible à des fins de distribution puisqu'ils sont financés à même les fonds provenant de l'exploitation.

⁴ Les remboursements de la dette d'Alliance Canada sont déduits des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour déterminer la trésorerie disponible à des fins de distribution puisqu'ils sont financés à même les flux de trésorerie provenant de l'exploitation d'Alliance Canada.

⁵ Les fonds non répartis ou distribués par Alliance Canada et le secteur Énergie verte rendent compte des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de ces secteurs qui ne sont pas distribués au fonds ou des distributions en excédent du bénéfice de la période. Bien que la trésorerie découlant de l'exploitation soit consolidée proportionnellement et incluse dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du fonds, elle n'est pas disponible à des fins de distribution par le fonds jusqu'à ce qu'elle soit reçue par Alliance Canada et le secteur Énergie verte. Les fonds non répartis par Alliance Canada et le secteur Énergie verte comprennent les réserves au titre du service de la dette, les dépenses en immobilisations et d'autres liquidités requises pour

financer le fonds de roulement ou d'autres besoins de ces secteurs.

⁶ La variation des actifs et des passifs d'exploitation durant la période rend compte des variations du fonds de roulement hors trésorerie lié aux activités d'exploitation. La variation a été rajoutée à la trésorerie disponible à des fins de distribution ou retranchée de cette dernière puisque des fluctuations du fonds de roulement sont prévues pendant chaque période et qu'elles n'indiquent pas de variations dans la trésorerie qui sera distribuée.

Ainsi qu'en fait état le tableau qui précède, la trésorerie disponible à des fins de distribution représente les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation tirés des entreprises sous-jacentes du fonds moins les déductions pour les investissements de maintien, les frais de gestion et d'administration du fonds, les charges d'intérêt du secteur Activités non sectorielles, les impôts qui s'appliquent et les autres réserves que le gérant estime prudentes.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, la trésorerie disponible à des fins de distribution s'est chiffrée à 68,2 M\$, montant de 0,4 M\$ inférieur à celui de la même période de l'exercice précédent. Cependant, la trésorerie disponible à des fins de distribution pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 comprenait le règlement de 6,1 M\$ reçu d'Alliance Canada dans le cadre de la faillite de CESCO. Compte non tenu de l'incidence du règlement de CESCO reçu au cours de l'exercice précédent, la trésorerie disponible à des fins de distribution de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 s'est accrue comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de l'apport supérieur des trois secteurs d'exploitation. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, la trésorerie disponible à des fins de distribution a été de 22,0 M\$, un recul de 0,2 M\$ comparativement au troisième trimestre de 2008 due à la baisse des distributions du secteur Énergie verte en raison des distributions moins élevées des trois projets éoliens.

Le montant de la trésorerie disponible à des fins de distribution établi plus haut représente la trésorerie disponible pour financer les distributions sur les parts de fiducie et sur les parts privilégiées d'ECT, de même que pour rembourser la dette et constituer des provisions.

ANALYSE DES DISTRIBUTIONS EN TRÉSORERIE DÉCLARÉES

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	Trimestres terminés		Périodes de neuf mois	
	les 30 septembre	2008	terminées les 30 septembre	2008
	2009		2009	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	45,3	30,1	85,1	87,6
Bénéfice	2,7	4,9	9,4	17,1
Distributions en trésorerie déclarées sur les parts de fiducie ¹	10,0	8,9	29,9	26,8
Excédent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sur les distributions en trésorerie déclarées	35,3	21,2	55,2	60,8
Insuffisance du bénéfice sur les distributions en trésorerie déclarées	(7,3)	(4,0)	(20,5)	(9,7)

¹ Le présent rapprochement ne tient pas compte des distributions sur les parts privilégiées d'ECT puisque ces distributions réduisent le bénéfice calculé selon les PCGR.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont été supérieurs aux distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts de fiducie de respectivement 35,3 M\$ (21,2 M\$ en 2008) et 55,2 M\$ (60,8 M\$ en 2008).

Le bénéfice était de 7,3 M\$ et 20,5 M\$ inférieur aux distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts de fiducie respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009. Le plus grand manque à gagner du bénéfice comparativement aux distributions des neuf premiers mois de 2009 comparativement à 2008 rend compte du règlement de 6,1 M\$ de CESCO (4,4 M\$ déduction faite des impôts) inscrit au bénéfice du premier trimestre de 2008. Les distributions devraient continuer d'être supérieures au bénéfice et représentent en partie un rendement du capital investi pour les porteurs de parts (notamment les porteurs de parts privilégiées d'ECT). Conformément aux PCGR, le bénéfice rend compte d'éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des frais de financement

reportés, l'amortissement et les variations des impôts sur les bénéfices futurs en raison des modifications des taux d'imposition, aucun de ces éléments n'influant sur les flux de trésorerie. L'amortissement ne représente pas nécessairement le coût du maintien d'une capacité productive et, par conséquent, les fonds requis à des fins d'entretien pourraient être inférieurs à la dotation à l'amortissement.

FAITS NOUVEAUX ET PERSPECTIVES

Le 2 novembre 2009, l'administrateur du fonds a recommandé au conseil d'administration une restructuration du fonds qui prendrait effet avant l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011, de l'imposition des EIPD. La restructuration proposée prévoit l'échange des parts de fiducie des porteurs de parts publics, qui représentent collectivement une participation économique directe de 28 % dans le fonds, contre des actions d'une société canadienne imposable ayant pour dénomination sociale Enbridge Income Fund Holdings Inc. (« EIFH »), plus un petit montant au comptant. EIFH obtiendrait une facilité de crédit bancaire afin de financer le paiement au comptant et de se doter de la souplesse nécessaire pour investir davantage dans le fonds et favoriser ainsi les occasions de croissance. La portée des activités d'EIFH serait limitée à l'investissement dans le fonds.

Les porteurs de parts publics conserveraient leur participation économique directe actuelle dans le fonds, qui serait détenue indirectement par le truchement d'EIFH. Le fonds cesserait d'être une EIPD et il ne serait pas assujéti à l'impôt sur les EIPD; toutefois, EIFH et Enbridge Inc. demeureraient assujétiées à l'impôt sur les sociétés sur le bénéfice imposable reçu du fonds. Les dividendes versés par EIFH devraient être des dividendes admissibles aux fins du crédit d'impôt bonifié pour dividendes du gouvernement fédéral.

La restructuration proposée serait assujétiée à l'approbation des porteurs de parts à l'assemblée annuelle du fonds en mai 2010. Un comité composé d'administrateurs indépendants du fonds, appuyé par des conseillers juridiques et financiers indépendants, passera en revue la recommandation de l'administrateur dans le contexte d'autres solutions possibles et formulera des recommandations aux porteurs de parts publics. Des détails plus précis au sujet de la restructuration proposée seront communiqués aux porteurs de parts une fois le plan de restructuration achevé parallèlement à la revue des administrateurs indépendants.

Le fonds continue d'axer ses activités sur la gestion de ses actifs existants et cherche à augmenter la trésorerie distribuable en investissant dans des infrastructures énergétiques qui comportent peu de risques en fonction des capitaux disponibles.

Augmentation de la capacité du réseau de la Saskatchewan

Depuis le début de l'exercice, la portée de la deuxième étape du projet d'augmentation de la capacité du réseau de la Saskatchewan a été remaniée pour inclure trois chantiers distincts qui allégeront les contraintes de capacité à plusieurs endroits en Saskatchewan. Le projet d'agrandissement du réseau de collecte de la Saskatchewan à Benson englobe des modifications du terminal, l'amélioration des pompes et l'installation de nouveaux tuyaux. Le projet d'agrandissement du tronçon allant de Bryant à Steelman du réseau de Westspur prévoit l'installation d'un nouvel oléoduc ainsi que l'amélioration des stations et installations terminales. Enfin, le projet de conversion aux LGN sur le même réseau comporte la conversion d'une conduite de LGN existante au pétrole brut sur le réseau de Westspur, un nouveau pipeline servant au transport de LGN et une nouvelle station de pompage le long du réseau de collecte de la Saskatchewan ainsi que la conversion d'un oléoduc existant qui permettra le transport de LGN de l'usine de traitement du gaz de BP à Steelman jusqu'au pipeline de LGN à Alida, en Saskatchewan. Ces projets continuent de bénéficier de l'appui des expéditeurs et des producteurs de la région. Au total, les travaux augmenteront la capacité de transport de pétrole brut de l'ensemble du réseau de quelque 125 000 b/j à un coût approximatif de 120 M\$.

La construction du nouveau pipeline dans le cadre du projet d'agrandissement du réseau de collecte de la Saskatchewan à Benson s'est amorcée au troisième trimestre de 2009 et elle devrait s'achever d'ici la fin de 2009. Toutefois, ce pipeline ne sera pas mis en service avant la fin de 2010, lorsque toutes les installations apparentées auront été achevées. Au 30 septembre 2009, des dépenses en immobilisations de 7,4 M\$ avaient été engagées dans le cadre de la deuxième étape du projet d'augmentation de la

capacité du réseau de la Saskatchewan. Les demandes au titre de la réglementation pour le reste des projets devraient être présentées au quatrième trimestre de 2009. Les trois chantiers prévus à la deuxième étape de l'augmentation de la capacité du réseau de la Saskatchewan devraient être terminés d'ici le quatrième trimestre de 2010.

Appel de soumissions d'Alliance Canada

Alliance Canada a effectué des appels de soumission parallèles, entre le 1^{er} juin et le 15 juillet 2009, relativement au service de collecte et au service de livraison au Canada. Le service de collecte permettra les livraisons depuis le nord-est de la Colombie-Britannique jusqu'à la région du centre-sud de l'Alberta. Le service de livraison au Canada serait le premier en son genre pour Alliance Canada et il permettra de livrer du gaz depuis le nord-ouest de l'Alberta et le nord-est de la Colombie-Britannique à des points de réception situés le long du pipeline d'Alliance au Canada.

Alliance Canada a obtenu des engagements et des déclarations d'intérêt totalisant plus de 1 milliard de pieds cubes par jour. Un tel intérêt est suffisant pour permettre à Alliance Canada d'aller de l'avant avec les travaux d'aménagement préliminaires, ce qui comprend l'établissement de coûts en capital détaillés et les préparatifs en vue de répondre aux exigences réglementaires. L'approbation de l'Office national de l'énergie (« ONÉ ») sera requise pour les deux services.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

En mai 2009, l'ONÉ a publié un rapport sur les questions financières associées à la cessation d'exploitation des pipelines. L'ONÉ exigera de toutes les sociétés qu'elles évaluent formellement les échéanciers et les coûts liés aux futures cessations d'exploitation, puis qu'elles mettent de côté, au besoin, des fonds qui serviront à payer ces coûts. Tous les pipelines réglementés en vertu de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* devront se plier aux critères prévus dans le rapport et le plan d'action qu'il renferme. L'ONÉ a commencé à tenir des rencontres techniques en septembre 2009 pour évaluer la façon dont les calculs estimatifs relatifs aux cessations d'exploitation seront effectués et présentés, ainsi que pour se pencher sur les propositions faites à l'égard de la collecte des fonds et de la manière dont ils devront être mis de côté. Son but est de faire en sorte que les sociétés, selon les besoins, commencent à mettre de côté des fonds pour la cessation d'exploitation au plus tard à la fin de mai 2014. À l'heure actuelle, le fonds n'a constaté, à l'égard d'Alliance Canada, aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations dans ses états financiers consolidés puisque le moment et l'envergure de la mise hors services d'immobilisations ne peuvent être déterminés. Cependant, si le plan d'action de l'ONÉ devait permettre une estimation raisonnable du montant de telles obligations à des fins comptables, elles seront constatées dans les états financiers au cours de périodes ultérieures. Par conséquent, des actifs et des passifs réglementaires peuvent être constatés dans la mesure où le calendrier de recouvrement auprès des expéditeurs diffère de celui de la constatation des coûts liés à la cessation d'exploitation à des fins comptables.

MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

Le lecteur est prié de consulter la note 1 afférente aux états financiers consolidés non vérifiés du fonds pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009 afin d'obtenir de l'information au sujet des modifications aux conventions comptables.

FUTURES MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS COMPTABLES

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a confirmé en février 2008 que les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'adopter les IFRS pour les états financiers intermédiaires et annuels à compter du 1^{er} janvier 2011, y compris les états financiers comparatifs pour 2010.

Enbridge Inc. (« Enbridge »), qui inclut le fonds dans son projet de conversion aux IFRS, a élaboré une charte avec structure de gouvernance et un plan de transition pluriannuel à l'égard des normes afin de surveiller la progression de la transition. Par ailleurs, elle a formé les membres d'une équipe à l'interne sur les IFRS en plus de retenir les services d'un cabinet d'experts-comptables pour aider avec la gestion du projet et pour fournir des conseils techniques quant à l'interprétation ainsi qu'à l'application des IFRS. Ces services sont assurés au fonds par l'équipe chargée des IFRS d'Enbridge dans le cadre des services de gestion et d'administration fournis aux termes du contrat conclu avec le gérant.

Le plan de projet d'Enbridge se déroule tel que prévu. Jusqu'à maintenant, les orientations comptables préliminaires, les politiques comptables conformes aux IFRS et les modifications requises pour les systèmes afin de créer des états financiers comparatifs en 2010 sont terminés.

La mise au point des procédés qui permettront d'établir le bilan d'ouverture de 2010 du fonds conformément aux IFRS et l'élaboration des procédés requis pour établir une information financière conforme aux IFRS en 2010 à des fins de comparaison se poursuivent.

Les systèmes d'information, les processus administratifs, les contrôles internes, les répercussions fiscales, la formation et la gestion du changement sont autant d'aspects que la société évalue dans leur ensemble et individuellement dans le cadre du projet de conversion. Des ressources sont consacrées à chacun de ces aspects et les niveaux d'activité s'intensifieront en 2009 et au début de 2010.

Le plan détaillé et le moment prévu des principales activités déterminées ci-dessus pourraient changer avant la date de conversion aux IFRS en raison de l'adoption de nouvelles normes comptables ou de modifications aux normes existantes, de modifications aux règlements et de la conjoncture économique ou encore d'autres facteurs.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES ¹

(en millions de dollars,
sauf les montants par part)

	2009				2008			2007
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
Produits d'exploitation	79,4	77,3	74,7	83,7	72,2	72,4	68,7	73,0
Bénéfice	2,7	3,4	3,3	4,8	4,9	4,6	7,6	10,8
Bénéfice par part (de base et dilué)	0,08	0,10	0,10	0,14	0,14	0,13	0,22	0,31
Distributions en trésorerie déclarées ²	20,92	20,92	20,92	18,70	18,70	20,10	17,40	17,30

¹ Les principales données financières trimestrielles ont été extraites d'états financiers dressés conformément aux PCGR.

² Distributions en trésorerie déclarées sur les parts de fiducie et sur les parts privilégiées d'ECT.

Les principaux éléments ayant influé sur les données financières trimestrielles suivent.

- Au quatrième trimestre, les produits d'exploitation des entités réglementées du fonds, dont Alliance Canada, le réseau de Westspur et le réseau de collecte de la Saskatchewan, sont habituellement plus élevés qu'aux trimestres qui le précèdent du fait de l'accroissement des recouvrements du coût du service.
- Le bénéfice du premier trimestre de 2008 rendait compte d'une hausse de 6,1 M\$ en raison du règlement reçu par Alliance Canada dans le cadre de la faillite de CESCA, hausse annulée par une augmentation des impôts exigibles pour le secteur Activités non sectorielles et par des pertes non réalisées sur des instruments dérivés dans le secteur Énergie verte.
- Le bénéfice du quatrième trimestre de 2007 rendait compte d'économies d'impôts futurs de 7,6 M\$ compte tenu de réductions des taux d'imposition futurs pratiquement en vigueur pendant le trimestre visé.
- Les distributions en trésorerie ont augmenté pour les neuf premiers mois de 2009 avec la hausse des distributions mensuelles qui sont passées de 0,086 \$ par part à 0,096 \$ par part. Cette augmentation des distributions a été à l'origine d'un relèvement des primes et des distributions sur les parts privilégiées d'ECT, ce qui a entraîné une baisse du bénéfice pour les trois premiers trimestres de 2009.
- Au deuxième trimestre de 2008, les distributions mensuelles sur les parts de fiducie du fonds et sur les parts privilégiées d'ECT avaient augmenté et étaient passées de 0,08 \$ par part à 0,086 \$ par

part, avec prise d'effet au moment du paiement des distributions aux porteurs de parts inscrits le 31 mai 2008. Une distribution spéciale de 0,024 \$ par part avait de plus été versée aux porteurs inscrits le 31 mai 2008.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Données sur les parts en circulation

Nombre de parts en circulation

Parts de fiducie	34 625 000
Parts privilégiées d'ECT	38 023 750

Les données sur les parts en circulation sont présentées au 2 novembre 2009.

FAITS SAILLANTS DE NATURE FINANCIÈRE ET DE L'EXPLOITATION ¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
Volume de débit quotidien moyen				
Alliance Canada				
(en millions de pieds cubes par jour)	1 559	1 546	1 612	1 618
Réseau de la Saskatchewan ²				
(en milliers de barils par jour)				
Réseau de Westspur	198,7	190,3	195,1	169,7
Réseau de collecte de la Saskatchewan	138,2	128,3	135,7	119,8
Réseau de Weyburn	36,0	35,1	35,7	34,8
Réseau de Virden	12,6	22,1	16,2	27,0
Énergie verte ³				
(en milliers de mégawatts-heure produits)	74,6	64,7	260,2	210,4
Produits d'exploitation	79,4	72,2	231,4	213,3
Bénéfice	2,7	4,9	9,4	17,1
Par part (en dollars par part)	0,08	0,14	0,27	0,49
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	45,3	30,1	85,1	87,6
Trésorerie disponible à des fins de distribution ⁴	22,0	22,2	68,2	68,6
Distributions en trésorerie déclarées	20,9	18,7	62,8	56,2
Distributions en trésorerie déclarées par part				
(en dollars par part)				
Parts de fiducie	0,2880	0,2580	0,8640	0,7740
Parts privilégiées d'ECT	0,2880	0,2580	0,8640	0,7740
Total du passif à long terme			1 488,6	1 506,0
Total de l'actif			1 917,1	1 859,4
Parts privilégiées d'ECT (nombre de parts)			38 023 750	38 023 750
Parts de fiducie (nombre de parts)			34 625 000	34 625 000

¹ Les faits saillants de nature financière ont été extraits d'états financiers dressés conformément aux PCGR.

² Les totaux ne sont pas présentés étant donné qu'un même volume peut être transporté par plus d'un pipeline du réseau de la Saskatchewan.

³ Les installations de récupération de chaleur résiduelle de NRGreen à Loreburn, à Estlin et à Alameda sont entrées en exploitation respectivement en mai, juillet et novembre 2008.

⁴ Le lecteur est prié de consulter la section sur les mesures non conformes aux PCGR.